

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1884-1885.

Premier Feuilleton de Pétitions.

M. Pigeolet, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — La nommée Gevers, Amélie, sous-institutrice temporaire à l'école communale de Wortel, se plaint de ce que la nomination que lui conférait la disposition ministérielle du 9 juin 1884 ait été retirée par décision ministérielle du 21 août suivant; elle sollicite l'intervention du Sénat pour rentrer dans son emploi ou tout au moins pour obtenir la jouissance de son traitement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 2. — Le Conseil communal de *Saint-Nicolas* émet le vœu que la loi scolaire du 20 septembre 1884 soit maintenue dans toute son intégrité.

Même demande des Conseils communaux de *Reckheim, Ninove, Heppen, Neerpelt, Overpelt, Moulant, Caulille, Meulebeke, Sinay, Fouron-le-Comte, Beveren-lez-Courtrai, Velroux, Saint-André-lez-Dalhem, Mortroux, Trembleur, Saint-Jean-in-Eremo, Turnhout, Courtrai, Loxbergen, Saint-Remy-lez-Dalhem, Halen, Wychmael, Weyer, Groote-Brogel, Elversele, Berbroeck, Donck, Klein-Brogel, Runbeke, Argenteau, Julémont, Zantvoorde* (arrondissement d'Ypres), *Westvleteren, Helchteren, Laroche, Cheratte, Stevoort, Belcele, Thielt, Kermpel, Hollebeke, Elverdinghe, Lixhe, Reninghelst, Wuest-Herck, Woesten, Horion-Hozemont, Haellert, Marcour, Langemarck, Brielen* et d'une localité non dénommée, ainsi que de Conseillers communaux de *Petit-Rœulx-lez-Braine, Bombaye, Boirs, Zeelhem, Dolembreux*, de l'Association catholique du canton de *Herck-la-Ville* et d'habitants de *Linckhout*.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 3. — Le Conseil communal de *Hasselt* émet le vœu de voir abroger la loi scolaire du 20 septembre 1884.

Même demande des Conseils communaux de *Ledeberg, Malines, Huy, Gosselies, Namur, Hornu, Arlon, Wavre, Marche, Thuin, Willebroeck, Jodoigne, Houdeng-Aimeries, Ypres, Neufchâteau, Bouffoulx, Vilvorde, Jumet, Montigny-le-Tilleul, Verviers, Leuze, Antoing, Saint-Josse-ten-Noode, Ath, Menin, Dinant, Laeken, Tirlemont, Ostende, Mons, Diest, Morlanwelz*, d'habitants d'*Iseghem* et de la Société « de Vlaamsche Strijdersbond », de *Courtrai*.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 4. — Le Conseil communal de *Tongerloo* approuve la loi scolaire de 1884 et en réclame l'entière exécution.

Même demande des Conseils communaux de *Brée* et d'*Op-Itter*.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 5. — La dame *Jos. Delchef*, ancienne institutrice communale à *Liège*, sollicite une pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 6. — Les sieurs *Body* et *Camus* demandent le maintien de l'instituteur communal de *Plainevaux* (commune de *Fays-les-Veneurs*).

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 7. — Des habitants de *Rolleghem-Capelle* réclament la suppression de l'école communale et le renvoi de l'instituteur; ils demandent, en outre, que les locaux de l'institution *Vanneste*, qui ont servi d'école communale, soient mis à la disposition de l'enseignement libre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 8. — Le Conseil communal de Saint-Gilles prie le Sénat de ne pas voter la diminution du crédit inscrit au budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique et destiné à payer les subsides de l'Etat pour le service ordinaire de l'enseignement primaire.

Même demande du Conseil communal de Laeken.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 9. — Des habitants de Corbeek-Loo présentent des considérations en faveur du rétablissement de l'école communale de filles de cette localité; ils font remarquer que le maintien de cette école avait été réclamé par vingt-huit pères de famille.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Cogels, 2^e Rapporteur.

N° 10. — Le sieur Melchior, Jean-Julien, ancien instituteur communal, sollicite son rétablissement dans ses droits à la pension.

Même demande des dames De Vries (Rosalie) et Timmermans (Marie), ainsi que des sieurs Cornelissen, Habets, Fiten, Mundis, Sak, Henri-François, Sak, Jean-François, Schoenaers, Brouckmans, Dupont, Scheepers, Severyns, Roggen, Bouveroux, Aumann, Wouters, Liesens, Bogaerts, Van Leemput, Mevis, Lebeau, Clysters, Warnants, Libat, Mandervelt, Baltus, Voortmans, Vande Winkel et Craeybeckx.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 11. — La demoiselle A. Van Eyck, institutrice diplômée, sollicite l'intervention du Sénat, pour obtenir la restitution des sommes qu'elle a versées à la caisse des pensions.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 12. — Le Conseil communal et des habitants de Reeth sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir que leur commune rentre dans la circonscription du canton de Boom.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 13. — Le sieur Vanden Haute, avocat à Anvers, demande le rétablissement pur et simple de la disposition de l'article 5 de la loi du 30 juin 1842 qui fractionnait les collèges électoraux des grandes villes en sections ou quartiers élisant chacun un nombre déterminé de conseillers communaux ; le rétablissement de l'article 90, n° 4, de la loi communale qui attribue la police communale au Collège des Bourgmestre et Echevins ; et enfin d'imposer l'obligation de nommer un des membres du collège échevinal dans la minorité, qu'elle soit représentée ou non au Conseil.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 14. — Par pétition du 5 novembre 1884, le Conseil communal de Cruybeke émet le vœu de voir maintenir dans toute son intégrité la loi scolaire de 1884 et de conserver le Ministère tel qu'il est constitué maintenant.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 15. — Le sieur Van der Boken prie le Sénat de rejeter la disposition du budget des voies et moyens ayant trait à la diminution de l'intérêt des cautionnements des comptables de l'Etat.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 16.—Le sieur De Coninck, sous-instituteur diplômé, à Wortegem, expose que, par résolution du Conseil communal en date du 28 février dernier, il a été mis en disponibilité sans traitement d'attente, bien que sa nomination et sa prestation de serment fussent en règle ; il sollicite l'intervention du Sénat pour que cette délibération du Conseil communal soit annulée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 17. — La demoiselle Mélanie De Coninck, ancienne sous-institutrice, à Wortegem, proteste contre la délibération du Conseil communal qui l'a mise en disponibilité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. le Baron de Crombrugghe de Looringhe, 3^e Rapporteur.

N^o 18. — Le sieur Polis se plaint d'un déni de justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

N^o 19. — Des membres du Comité de l'association des candidats notaires de l'arrondissement de Bruxelles demandent qu'au point de vue de la loi du 25 ventôse an XI, Bruxelles et ses faubourgs soient considérés comme formant un corps et que le nombre des notaires de cette agglomération soit réglé suivant le principe inscrit dans l'article 31 de cette loi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N^o 20. — Des habitants de Saint-Léger demandent qu'il soit procédé à une enquête sur les faits qui ont provoqué le déplacement du sieur Dupont, percepteur des postes; ils expriment le vœu que ce fonctionnaire reprenne son ancienne perception.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

N^o 21. — Le sieur Samper-De Boeck, à Bruges, prie le Sénat de provoquer une enquête à l'effet de rechercher les causes de l'incendie qui a détruit l'hôtel provincial à Bruges.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

N^o 22. — Le sieur Samper-De Boeck, à Bruges, demande le vote à la commune ou tout au moins au canton pour les élections générales.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 23. — Le sieur Samper-De Boeck, à Bruges, réclame une enquête sur les élections communales de Bruxelles et d'Anvers ; subsidiairement, il demande le renvoi de sa pétition à MM. les Ministres de l'Intérieur et de la Justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

N° 24. — Le sieur Baltus, ancien instituteur communal, actuellement instituteur à l'école adoptée de Waillet, demande que la loi qui doit réintégrer dans les droits à la pension les instituteurs démissionnaires en 1879, stipule que la qualité d'instituteur adopté est suffisante pour autoriser ces instituteurs démissionnaires à continuer leur participation à la caisse de retraite ; il demande également que cette loi soit votée dans la présente session.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 25. — Des habitants de Maeseyck, appelés comme témoins devant le juge de paix du canton de Bruxelles, se plaignent de la taxe insuffisante qui leur a été allouée ; ils prient le Sénat de vouloir bien réclamer une prompt solution à la requête qu'ils ont adressée à cet égard à la Chambre des Représentants, au mois de novembre dernier.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 26. — Les Président et Secrétaire de la Société « de Vlaamsche Broederbond », de Bruges, demandent que le *Moniteur* soit publié dans les deux langues ; ils signalent en même temps que la partie non officielle pourrait disparaître sans inconvénient.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 27. — Des greffiers de justice de paix de la Flandre orientale présentent des considérations au sujet de l'insuffisance des traitements des greffiers de justice de paix, tels qu'ils sont proposés dans le projet de loi sur la réorganisation des traitements de la magistrature déposé le 17 mai 1884.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 28. — Les greffiers des justices de paix des cantons de Châtelet, Fontaine-l'Evêque et Gosselies demandent que le projet de loi sur la réorganisation des traitements de la magistrature soit complété en ce sens qu'il autorise les greffiers des justices de paix à continuer à percevoir un droit de 40 centimes par rôle d'expédition de jugement rendu en matière civile, 25 centimes par extrait et de 50 centimes par rôle d'expédition de jugement rendu en matière de simple police.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 29. — Des habitants de Bruges sollicitent l'intervention du Sénat pour terminer la liquidation de la faillite de l'ancien banquier Dujardin.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

M. le comte d'Oultremont, 4^e Rapporteur.

N° 30. — Des secrétaires communaux de l'arrondissement d'Eecloo signalent à la bienveillante attention de la Législature plusieurs mesures en vue d'améliorer la situation des secrétaires communaux ; ils préconisent la création d'un fonds communal qui permettrait aux communes de rétribuer ces fonctionnaires d'une façon plus équitable et demandent la révision de la loi du 30 mars 1861 instituant une caisse de prévoyance en faveur des secrétaires communaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 31. — Le Conseil communal de Basel (Flandre orientale) se ralliant aux sentiments exprimés par le Conseil communal de Saint-Nicolas, dans sa protestation du 29 octobre, émet le vœu de voir la loi scolaire de 1884, maintenue dans toute son intégrité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 32. — Le Conseil communal d'Ougrée demande l'abrogation de la loi scolaire du 20 septembre 1884 et la dissolution des Chambres législatives. Même demande du Conseil communal de Blankenberghe.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 33. — Le sieur Deweer, cabaretier, à Melden (Flandre orientale), sollicite une pension pour son fils qui a été renvoyé mutilé du service militaire à la suite d'un accident survenu à l'occasion d'un service commandé.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 34. — Le sieur H. Quersin, étudiant en droit à Saint-Gilles-lez-Bruxelles, expose que, bien que son père ait obtenu la grande naturalisation en Belgique et que lui-même ait opté pour la nationalité belge dans l'année de sa majorité, le gouvernement français veut le contraindre au service militaire : pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois en cette matière, le pétitionnaire supplie la Législature de voter sans retard la convention conclue, le 8 juillet 1879, entre la Belgique et la France.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 35. — Les Président et Secrétaire du comité général des houillères belges de Liège, de Charleroi, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Couchant de Mons présentent des observations contre l'établissement de droits d'entrée sur les céréales et prient la Législature de rejeter la proposition de loi présentée par MM. Dumont et consorts.

Même demande des Président et Secrétaire de l'Association syndicale des Brasseurs belges et du Conseil communal d'Anvers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 36. — Les Président et Secrétaire de la chambre d'industrie, d'agriculture et de commerce de Charleroi transmettent la copie d'une délibération par laquelle le conseil général de cette association prie le Sénat de repousser le projet de loi établissant des droits d'entrée sur les céréales et sur les bestiaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 37. — Les membres du Conseil d'administration de l'Union syndicale de Bruxelles transmettent le vœu émis par cette association de voir repousser par les Chambres législatives la proposition de loi tendant à établir à l'entrée un droit quelconque sur les denrées coloniales.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 38. — Le sieur Roland prie le Sénat de rendre obligatoire le système de sûreté générale et universelle pour armes à feu, dont il est l'inventeur, et de prohiber l'usage de toute arme de luxe qui en serait dépourvue.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

M. Dethuin, 5^e Rapporteur.

N° 39. — Le sieur Désiré Hoste, à Bruxelles, demande que l'engagé volontaire avec prime, mineur d'âge, ne puisse recevoir le paiement de la prime d'engagement sans l'assistance de son tuteur.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 40. — Le sieur Constant Lefevre, à Courtrai, demande que son fils, soldat remplaçant au 8^e de ligne, soit renvoyé dans ses foyers comme ayant parfait son temps de service.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 41. — Le sieur Vanden Branden, agent de remplacement, à Bruxelles, signale au Sénat l'admission irrégulière dans l'armée de deux volontaires avec prime.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 42. — Le Conseil communal d'Austruweel demande que le génie tolère le maintien de légers murs en pierres qui ont été élevés contre des constructions en bois servant de maisons d'habitation ou d'autres constructions se trouvant dans le périmètre des servitudes militaires; il exprime le vœu que cette tolérance puisse continuer jusqu'à ce qu'il soit établi que cet état de choses est nuisible à la défense de la citadelle du Nord et, subsidiairement, que la démolition de ces murs ne soit pas ordonnée avant l'été prochain.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 43. — Le sieur Dor, à Châtelet, demande qu'aucune remise ne puisse être consentie sur la redevance annuelle de leur concession et sur les amendes pour retard en matière de transport, à charge des sociétés charbonnières qui laisseraient chômer leur exploitation, sauf dans le cas d'une nécessité incontestable.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 44. — Des habitants de Mettet demandent que le contingent de l'armée soit ramené au chiffre d'avant 1878.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Guerre et des Finances.

N° 45. — Le sieur E. Kinoo prie le Sénat de s'occuper sans retard du projet de loi sur les pensions civiles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 46. — Des chefs de famille des sections de Fays, de Deux-Rys et de Harre demandent le maintien des écoles communales de Deux-Rys et de Fays dont la suppression a été décidée par le Conseil communal de Harre, dans ses séances des 17 et 24 janvier dernier; les pétitionnaires de la section de Fays réclament, en outre, le maintien dans ses fonctions de leur instituteur communal.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 47. -- Les sieurs Louis Hayot, Edouard François, Félix Toisoul, François Seresia et Joseph Hulet, membres de la majorité du Conseil communal de Profondeville, sollicitent le maintien du collège échevinal, conformément aux présentations faites par le Conseil communal dans sa séance du 28 février dernier.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Montefiore Levi. 6^e Rapporteur.

N^o 48. — Le Conseil communal de Hermalle-sous-Argenteau sollicite l'intervention de la Législature à l'effet d'obtenir le rachat du péage sur les ponts de Visé et d'Argenteau.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N^o 49. — Le sieur J. Cabuy, d'Ixelles, soumet au Sénat un nouveau mode de votation.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N^o 50. — Les Président et Secrétaire de la Société générale des voyageurs de commerce émettent les vœux ci-après :

- 1^o Rachat immédiat par l'Etat du canal de Willebroeck ;
- 2^o Application au canal de Willebroeck d'un tarif de péages identique au tarif qui est appliqué au canal de Terneuzen ;
- 3^o Approfondissement du canal de Bruxelles à Thisselt et création d'un canal nouveau allant de Thisselt à l'Escaut ;
- 4^o Profondeur d'eau égale à celle du canal de Terneuzen ;
- 5^o Etablissement des travaux d'art à une profondeur égale à celle qui a été adoptée pour le canal de Gand à Terneuzen ;
- 6^o Dérivation de la petite Senne ou tout autre moyen de supprimer les inondations.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N^o 51. — Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Saint-Josse-ten-Noode sollicite l'appui du Sénat pour obtenir la reprise par l'Etat de la partie de la Senne comprise entre le boulevard d'Anvers et Vilvorde.

Même demande du Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 52. — Le Conseil communal de Groote-Brogel prie la Législature de décréter l'établissement d'un tramway à vapeur de Bourg-Léopold à Maeseyck et passant le plus près possible du centre de Groote-Brogel.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 53. — Le Conseil communal de Hermalle-sous-Huy appelle la bienveillante attention du Sénat sur une demande que le sieur Druart, ingénieur, à Mariembourg, a adressée à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics tendant à obtenir :

1° La création, sur plusieurs points du pays, d'établissements d'engrais chimiques dirigés par des agents nommés par l'Etat ;

2° L'établissement, sous forme de wateringues, d'un bon système d'irrigations dans les vallées, partout où la chose est pratiquement réalisable ; l'approfondissement et le redressement des rivières et des ruisseaux pour parer aux inondations ;

3° L'organisation d'un crédit foncier, agricole, fiduciaire à 2 1/2 p. c. par annuité ;

4° La création d'écoles agricoles, dans les contrées moins fertiles que la partie du pays où a été établie l'école de Gembloux.

Vu l'importance de cette demande, le dit Conseil communal émet le vœu que le Sénat nomme une Commission spéciale chargée d'examiner les divers points qu'elle rencontre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 54. — Les Président et Secrétaire de la Chambre de commerce de Liège appuient la demande de concession de lignes téléphoniques présentée par l'ingénieur De Locht-Labye.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 55. — Des habitants de Villez et de Laroche prient la Législature de prendre en sérieuse considération la demande du sieur Joseph Collet, tendant à obtenir la concession d'un tram à vapeur entre Melreux et Laroche.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 56. — Le Conseil communal de Laeken demande la reprise par l'État du canal de Willebroeck.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 57. — Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Wyneghem expose que le projet du chemin de fer vicinal d'Anvers-Hoogstraeten, dont la grande utilité a été reconnue par la Société nationale des chemins de fer vicinaux, a été accueilli avec le plus grand empressement par toutes les communes intéressées; il sollicite l'intervention du Sénat pour que les travaux de construction soient poussés avec la plus grande rapidité, de façon que la ligne puisse être inaugurée le 2 mai prochain, jour de l'ouverture de l'Exposition d'Anvers.

Même demande du Collège des Bourgmestre et Echevins des communes de Westmalle, Oostmalle, Schilde, Borgerhout et Deurne.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 58. — Le sieur Dechenne, ingénieur à Seraing, soumet des modifications qu'il propose d'apporter au bulletin de vote.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 59. — Les sieurs Laffut, Dessy, Gasparis, Delvaux, Henin et Bruyère, conseillers communaux de Maffe, sollicitent l'intervention du Sénat pour que le sieur Chéza, de Méan, soit appelé aux fonctions de bourgmestre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour, les pétitionnaires ayant obtenu satisfaction.

M. Van Ockerhout, 7^e Rapporteur.

N° 60. — Des délégués de la Fédération ouvrière et démocratique de Bruxelles préconisent diverses mesures en vue de porter remède à la situation de la classe ouvrière; ils demandent à la Législature de s'occuper sans retard de cette question.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et à M. le Ministre de la Justice.

N° 61. — Le sieur J.-F. Belvu sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir le paiement de l'indemnité à laquelle il prétend avoir droit pour avoir fait le recensement de 1880-1881 de la commune de Muno.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 62. — Le Conseil communal de Meulebeke émet le vœu que la police de la capitale soit confiée au Gouvernement.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 63. — Le Conseil communal d'Enghien émet le vœu de voir maintenir sans modification la loi scolaire du 20 septembre 1884; il prie également la Législature de voter, pendant la session actuelle, une loi qui renforce encore la liberté communale, et de prendre des mesures en vue de faire respecter en toutes circonstances l'ordre et les pouvoirs publics.

Même demande des Conseils communaux de *Saint-Pierre-Cappelle-lez-Enghien*, *Petit-Enghien*, et de la majorité du Conseil communal de *Ronquières*.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 64. — Les Vice-Président et Secrétaire de l'Association constitutionnelle conservatrice de Bruxelles demandent que les Chambres votent d'urgence une loi donnant au Gouvernement le pouvoir d'assurer la tranquillité publique et la répression des infractions politiques ou autres, quels qu'en soient les auteurs.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 65. — Des habitants de Kleine-Brogel prient la Législature de voter d'urgence un projet de loi qui enlève la police de la capitale à son Bourgmestre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 66. — Des étudiants de l'Université de Gand réclament la dissolution des Chambres et le retrait de la loi scolaire de 1884.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

N° 67. — La « Garde catholique de Hasselt » émet le vœu de voir introduire pour 1885 le système de la représentation proportionnelle pour les Chambres législatives, les conseils provinciaux et communaux. Elle demande également que le lieu de naissance détermine la commune, le canton et l'arrondissement où les militaires peuvent exercer leurs droits électoraux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 68. — Des Conseillers communaux et des habitants d'Elverdinghe demandent la construction d'un chemin de fer de Furnes à Ypres, passant par Elverdinghe, Oostvleteren, Pollinchove, Loo, Hoogstaede et Alveringhem.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 69. — La dame Rosalie Vanneste, ex-institutrice à Rollegem-Capelle, sollicite itérativement l'intervention du Sénat auprès de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour être admise à la pension et demande, en outre, le paiement de sa pension des années précédentes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
